

# Assemblée générale

**Samedi 17 juin 2023**



- **Rapport moral et d'activités**
- **Rapport financier et de gestion**
- **Rapport d'orientations**

# Sommaire

Avant-propos	3
--------------	---

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

### La vie associative

A) Les comités locaux	4
B) Les commissions transversales	6
C) Les actions inter-associatives	7
D) L'Aide aux Projets Vacances (APV)	9
E) Le groupe EPPI (Échange Participation Partage Idées)	10

### Le fonctionnement des pôles d'activités

A) Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	11
B) Habitat Accompagnement et Soins (HAS)	12
C) Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins (ISAS)	14
D) Entreprises Adaptées	15
E) Sports, Loisirs et Vacances adaptés (Esca'l) et Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49 (PARH)	16
F) Formation et Accompagnement Professionnel	17

### Les autres activités

A) Le développement / la transformation de l'offre	19
B) La démarche qualité	21
C) Les partenariats	21
D) L'actualité médico-sociale 2022	21
E) Les politiques locales et régionales	22
F) La gestion des ressources humaines	23

## RAPPORT FINANCIER ET DE GESTION 2022

Les évolutions de l'année 2022	25	Les évolutions prévisibles sur 2023	28
Le compte de résultat	26	L'affectation des résultats de gestion propre	29
Le bilan	27	Le bilan au 31 décembre 2022	30
Recherche et Développement	28	Le compte de résultat au 31 décembre 2022	31
Les modifications intervenues dans la présentation des comptes	28		

## RAPPORT D'ORIENTATIONS

# Avant-propos

L'Assemblée générale 2023 de l'Adapei 49 s'inscrit dans un contexte particulier qui sera évoqué en séance le 17 juin.

Comme les années précédentes, les rapports statutaires vous parleront d'une activité dense et riche, de projets innovants et d'axes d'orientation.

Ces rapports sont disponibles en ligne et en version papier. Ils seront, bien entendu, présentés le 17 juin et soumis aux votes des adhérents. C'est l'expression de la vie démocratique de notre association de parents.

Elle passe aussi au cours de l'année par :

- les réunions du bureau et du conseil d'administration,
- la participation d'adhérents, d'administrateurs et de professionnels à des groupes de travail, à des commissions associatives,
- la participation aux Conseils de la Vie Sociale (CVS) des établissements ou tout simplement, sur le « terrain », aux actions des comités locaux.

Pour autant, l'Adapei 49, comme les autres associations de notre secteur, est touchée par un contexte préoccupant : manque d'attractivité des métiers du médico-social, budgets insuffisants....

A cela s'ajoute « *qu'il manque cruellement de places dans les établissements* » et que l'inclusion est « *faite de rustines qui met à bout tout le monde y compris les familles* », a déclaré le président de l'Unapei, Luc Gateau, dans son discours d'ouverture du congrès à Nantes, en mai dernier. Il a aussi souligné que le Conseil de l'Europe a établi en avril 2023 « *la violation des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap par la France* ».

Ce sont autant de raisons qui doivent inciter les parents et les proches aidants à s'impliquer, s'engager dans le mouvement parental, la force solidaire et militante, auquel appartient l'Adapei 49.

Vous avez adhéré à l'Adapei 49, faites un pas de plus, rejoignez ses bénévoles !

Marie Hélène Chautard,  
Présidente de l'Adapei 49





Pour le **comité baugeois**, plusieurs opérations ont été menées au cours de l'année : vente de brioches, photo de classe à l'IME\* Champfleury par un photographe professionnel, vente de gourmandises et de jus de pomme. Cela a permis d'offrir un sac cadeaux avec des chocolats et des coloriages aux enfants de l'IME distribués par le Père Noël.

A la rentrée, le *Café des parents* a été annulé faute d'inscrits. En revanche, le partage de la galette a eu un franc succès et sera donc renouvelé en 2023.

L'année scolaire 2022 s'est terminée par la fête des écoles et par la découverte d'une toile réalisée par les enfants. Chacun a peint un petit carré assemblé qui représente un champ fleuri.



Pour le **comité saumurois**, l'année 2022 a débuté par l'annulation de la traditionnelle galette des Rois.

Plusieurs actions associatives ont eu lieu au cours de l'année comme par exemple le loto et l'après-midi dansant animés par un bénévole du comité. Lors de la rentrée de l'IME\* Chantemerle, un café d'accueil a été organisé avec les nouvelles familles. Cette année a vu la naissance d'une collaboration avec l'association de théâtre « Théâtre Populaire Pictave ». Cette association joue gracieusement pour le comité lors des soirées.

Pendant l'Opération brioches, deux ventes publiques ont été réalisées : la première avec des jeunes de l'IME\* Chantemerle dans une boulangerie locale ; la seconde en partenariat avec le Carrefour Market de Distré sous une forme différente (le magasin reverse 2 € par brioche vendue au comité).

Comme chaque année, un cadeau de Noël a été offert à chacune des personnes accompagnées avec une particularité : ceux des travailleurs de l'ESAT\* et des résidents du foyer L'Accueil avaient été réalisés dans les ateliers du foyer de vie de la Maison des Pins.

Le **comité segréen** s'est étoffé en 2022 et a retrouvé un nouveau souffle en passant de 2 à 6 membres.

Lors de l'Opération brioches, un nouveau point de vente a été possible grâce à la participation et au soutien de plusieurs jeunes de l'IME\* Clairval et de la SIPFP\*. Cet événement est possible grâce à l'accueil chaleureux de l'équipe du magasin Leclerc ainsi que celui des commerçants du marché de Segré qui ont fait de la publicité auprès de leurs clients.

Le comité a tenu des stands aux marchés de Noël de Bel Air de Combrée et celui des commerçants de Segré. Pendant ces 2 journées, les productions des adolescents et jeunes adultes de la SIPFP ont pu être exposées et vendues. Elles ont également reçu les félicitations des visiteurs pour le travail fourni par les jeunes et leurs éducateurs.

Un groupe de caisse à savon a été lancé afin de construire un, voire deux, véhicules pour faire participer les jeunes à des courses.

Un groupe de paroles pour parents d'enfants en situation de handicap a également été mis en place avec l'aide de l'EPE\*.



\*IME : Institut Médico-Éducatif

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

\*EA : Entreprise Adaptée

\*SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

\*EPE : Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation

## B) Les commissions transversales

### La commission brioches

Les ventes de brioches, à travers les établissements ou services, ainsi que les ventes publiques, permettent de créer du lien entre les familles, d'échanger sur les difficultés autour du handicap et de défendre les actions, combats et valeurs de l'Adapei 49.



L'année 2022 a été marquée par :

- **Une communication toujours plus actualisée avec la création :**

- d'un nouveau guide d'organisation destiné aux membres et bénévoles des Comités Locaux, permettant d'avoir le même dialogue et d'offrir des documents en annexe pour faciliter la tâche des bénévoles.
- d'un marque-page présentant l'association pour remercier les acheteurs lors des ventes publiques.

- **Le maintien pour les ventes publiques :**

- des boîtiers carte bancaire TPE avec possibilité de paiement sans contact (gain en rapidité et sécurité des encaissements).
- du recours au site Internet "Jeveuxaider.gouv.fr" pour la recherche de nouveaux bénévoles, souvent étudiants.

- **Une récompense pour les ventes en établissements :**

Les meilleurs vendeurs ont été récompensés par une gourde Opération brioches / Unapei.

**6196 brioches** (contre 5400 en 2021) ont été vendues au profit de l'Adapei 49 pour un bénéfice global de 19 733 €.

- Comité angevin = 2 568 brioches
- Comité baugeois = 193 brioches
- Comité choletais = 2 113 brioches
- Comité saumurois = 786 brioches
- Comité segréen = 536 brioches.

L'année 2022 reflète une belle remontée des ventes de brioches après les années de la COVID-19 avec le maintien d'une brioche traditionnelle de qualité. Les gestes de générosité restent importants pour cette opération de communication, malgré une hausse du prix de vente à 6 €.

La commission brioches remercie particulièrement l'ensemble de ses vendeurs, bénévoles et acheteurs pour leur mobilisation, ainsi que ses partenaires boulangers. Elle remercie également les services administratifs du siège, des établissements et services pour leur implication.

Cette action permet à chaque comité local de financer des projets d'établissements ou services, en faveur des personnes en situation de handicap.

**La prochaine « Opération brioches » aura lieu la semaine du 9 au 15 octobre 2023.**

**Nous avons besoin de vous pour dynamiser cet élan de solidarité ! Chacun peut être acteur dans cette opération ! Elle permet les échanges entre les familles. Les rencontres y sont formidables. Rapprochez-vous de votre comité local !**

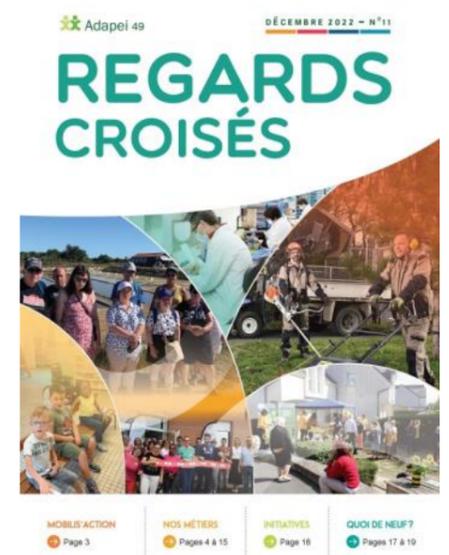


## La commission communication

La commission communication s'est réunie plusieurs fois au cours de l'année 2022. Les rencontres se sont déroulées en présentiel et en visio-conférence.

Les sujets traités ont été :

- **le magazine Regards Croisés** : *Le projet associatif* en janvier 2022 et *Les métiers de l'Adapei 49* en décembre 2022,
- **la création des brochures des nouveaux dispositifs** : DASE (Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Élèves), EMARS (Équipe Mobile d'Appui Ressource en Santé), EAAF (Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux), EMAS (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des jeunes) de Segré,
- **le déploiement de la communication de la marque commerciale esatco Anjou**,
- **le développement des réseaux sociaux** : Facebook et LinkedIn,
- **la mise en place des campagnes de communication de l'Unapei** : taxe d'apprentissage, #J'ai pas école, #Qui Prend Soins de Nous...



## C) Les actions inter-associatives

### La commission santé

La commission santé est composée de professionnels et de bénévoles de quatre associations affiliées à l'Unapei (Kypseli, Adapei 49, APAHRC, HandiCap'Anjou). **Son objectif est de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap** par des actions d'information en direction des soignants et des personnes concernées. Elle se réunit tous les trois mois.

Cette année, la commission santé a réalisé les actions suivantes :

- Participation aux réunions régulières de la plateforme d'accueil des personnes en situation de handicap Handisanté 49 avec d'autres associations du département.
- Sensibilisation au handicap des étudiants en imagerie médicale et radiologie thérapeutique du lycée Mongazon à Angers.
- Conférences d'information sur le handicap auprès des soignants de la clinique de l'Anjou.
- En octobre, à Angers, soirée d'information destinée aux familles et aux professionnels, sur l'accès aux soins et sur les outils de communication.
- Présentation du handicap mental devant les 60 étudiants en médecine de la session annuelle du certificat optionnel sur le handicap de la faculté de médecine d'Angers.
- Recherche de nouvelles familles et de professionnels pour accueillir les étudiants qui doivent partager une journée avec une personne en situation de handicap pour découvrir sa vie quotidienne.
- Participation à l'élaboration des fiches Santé BD avec Coactis Santé.



## La représentation de l'Adapei 49 au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 49)

L'UDAF de Maine & Loire est une institution engagée depuis 1945 pour les familles. 224 863 familles sont regroupées en 194 associations familiales.



### Ces domaines d'activités :

- Le droit des familles (médiation, plateforme de répit et d'accompagnement, centre de ressources d'aide aux aidants).
- Parentalité, enfance et jeunesse (lire et faire lire, parrainage, numérique).
- Accompagnement des vulnérabilités (protection juridique des majeurs et mineurs, accompagnement judiciaire, et enquêtes sociales).
- Logement (accompagnement social, résidence accueil).
- Consommation et budget familial (point conseil budget, fonds de solidarité pour le logement).

### Les missions 2022 de l'UDAF 49 :

- Porte-parole et mise en lumière des associations adhérentes à l'UDAF, pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles, et aussi pour rencontrer d'autres associations familiales.
- Alerter les partenaires et les pouvoirs publics sur l'épuisement de nombreux bénévoles. Soutenir leur engagement en relayant la place indispensable des associations familiales adhérentes sur l'ensemble du département.
- Accueillir, informer et accompagner les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.
- Co-organisation de l'Assemblée générale de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) qui aura lieu le 17 juin 2023, au Centre des Congrès à Angers.

### Les objectifs concrétisés en 2022 :

- Aboutissement du projet immobilier et du déménagements des locaux : tous les services de l'UDAF 49 ont été regroupés au 17 rue Bouché Thomas à Angers. Un nouveau bâtiment de 270 m2 est maintenant terminé et permet d'accueillir le public dans de bonnes conditions.
- Mise en œuvre de nouveaux services à destination d'un public fragilisé avec :
  - une plateforme de répit et d'accompagnement ;
  - la création de J'NOVA à destination des jeunes de 16 à 25 ans ;
  - la médiation famille-école ;
  - les ateliers à usage responsable du numérique.

L'Adapei 49 est représentée aux conseils d'administration de l'UDAF 49 par deux bénévoles (Marie-Loïc Mingot et Marie-Françoise Coatrieux).



**aidants 49**

Écoute Info : **02 41 360 444**  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

[www.aidants49.fr](http://www.aidants49.fr)

## La défense des droits des personnes en situation de handicap avec le collectif inter-associatif Handicap 49

L'Adapei 49 adhère au « Collectif 49 pour les personnes handicapées en attente de solutions ».

Elle a participé à des réunions du « **Collectif inter-associatif handicap 49** » dans lequel se retrouvent **12 associations** (Adapei 49, APAHRC, APF France handicap, ASEA 49, Association La Chevalerie, Autisme 49, Cap Anjou Bleu, Collectif 49 pour les personnes handicapées en attente de solution, HandiCap'Anjou, Kypseli, La Résidence Sociale, UNAFAM 49).

Dans le cadre de la contribution au nouveau schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, l'Adapei 49 a co-signé avec ces associations un courrier adressé à la présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire, Florence Dabin.

L'association a poursuivi ses actions d'alerte sur la situation difficile du secteur médico-social dans le département, et sur le plan national, en direction d'élus et de représentants des pouvoirs publics :

- Non-respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap,
- Crise du recrutement de personnels qualifiés qui revendiquent une véritable reconnaissance de leurs métiers et une meilleure rémunération.

Elle participe aux réunions, conseils d'administration et bureau, de l'Unapei Pays de La Loire, présidée par Bernard Malette.

Elle relaie les actions et les campagnes militantes que mène au niveau national l'Unapei, présidée par Luc Gateau.

## D) L'Aide aux Projets Vacances (APV)

Chaque année, les travailleurs d'ESAT peuvent adhérer aux chèques vacances de l'ANCV\* en épargnant 150 €. Grâce à la bonification opérée par leur ESAT, ils reçoivent un carnet de chèques vacances d'une valeur de 200 €.

**En 2022, les ESAT ont versé un total de 6800 € de bonification pour l'épargne de 136 travailleurs.**

Les commissions CCAH\* / ANCV spécifiques pour les travailleurs en ESAT ont attribué une aide supplémentaire globale de 15 200 € pour 46 travailleurs ayant déposé une demande pour leurs vacances d'été.



Pour les autres personnes accompagnées, ce sont les commissions Unapei / ANCV qui sont chargées des attributions d'aides. 25 départs en vacances ont été aidés financièrement en 2022 pour un montant global de 9 400 €.

Ce service que l'association souhaite maintenir pour les familles adhérentes est un travail conséquent mené par une assistante professionnelle du siège. Afin d'alléger sa charge de travail, nous remercions les familles de déposer leur dossier dûment complété de toutes les pièces justificatives demandées. Encore trop de dossiers arrivent incomplets et cela retarde les processus.

Nous remercions vivement Geneviève Ménard qui a géré le suivi des APV depuis 2016 jusqu'à son départ en retraite en fin d'année. Cette mission est désormais assurée par Nathalie Gilardot, nouvelle assistante au siège. Elle est ponctuellement soutenue par une équipe de bénévoles qui s'est renforcée dernièrement de deux nouveaux membres que nous remercions également.

\*ANCV : Agence Nationale des Chèques Vacances

\*CCAHA : Comité national Coordination Action Handicap

## E) Le groupe EPPI (Échange Participation Partage Idées)

**EPPI est un groupe consultatif d'adultes accompagnés en établissement ou service de l'Adapei 49.** Le groupe est présent sur les secteurs d'Angers et de Saumur. Faute de participants et de bénévoles, il ne s'est pas encore développé sur le secteur de Cholet.



Une animatrice professionnelle, Marion Fouqueray, encadre les rencontres et accompagne les actions d'EPPI. L'adhésion au groupe est une démarche volontaire des personnes qui souhaitent participer activement à la vie de l'association. La cotisation annuelle est votée lors de l'Assemblée générale. Elle est de 12 € actuellement.

On peut retrouver sur Internet un clip de présentation d'EPPI, réalisé avec la participation d'adhérents, en tapant les mots clés « EPPI Adapei 49 ».

En 2022, sur le secteur d'Angers, EPPI s'est réuni le 8 avril sur le thème du travail. Ce thème avait été choisi au préalable à partir du constat souvent partagé de difficultés relationnelles au travail. À partir d'un jeu de questions / réponses, les personnes ont pu exprimer leurs avis et débattre. Quelques personnes volontaires accompagnées de Marion Fouqueray ont répondu à l'invitation de la Mairie d'Angers pour une consultation le 25 mars « Mon tram d'images en images ». La rencontre visait à recueillir les avis sur la perception et compréhension d'images pour illustrer les arrêts du nouveau circuit de tram.

Le 21 mai, EPPI a participé avec le comité angevin à la préparation et à l'animation de la soirée dansante annuelle sur le thème des couleurs du printemps. Le 9 décembre, une dernière réunion d'année a permis d'échanger sur le sens de l'adhésion et de la cotisation, et de définir les prochains projets. Une proposition a été faite pour participer à la relecture du document FALC\* de présentation du SAMSAH\*. Quelques personnes volontaires ont accepté.

Pour le secteur de Saumur, la poursuite du projet de livret BD en FALC\* pour le Musée d'Art Moderne de Fontevraud a réuni le groupe cinq fois entre février et septembre. Ce livret est terminé et devrait être prochainement mis en ligne sur le site de l'Abbaye. Les membres EPPI restent en attente du bon moment pour le présenter lors d'une visite à organiser pour leurs pairs. Un nombre important d'œuvres présentées dans ce livret sont actuellement prêtées pour de grandes expositions.



Lors de l'Assemblée générale de juin 2022, les membres EPPI et quelques autres adultes accompagnés se sont réunis autour de l'animatrice pour échanger sur des sujets les concernant, en lien avec l'activité de l'association.

La restitution de ces échanges a été présentée par des membres du groupe EPPI au moment des conclusions de l'AG\*.

\*FALC : Facile À Lire et à Comprendre

\*SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

\*AG : Assemblée générale

# LE FONCTIONNEMENT DES PÔLES D'ACTIVITÉS

## A) ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)

[présenté par Claude Baudin - Directeur de pôle et Francis Mignonneau - Administrateur délégué de pôle]

L'année 2022 a été marquée par :

### Un décret sur la transformation des ESAT

Le décret lié à la transformation des ESAT a été publié le 13 décembre 2022. Il vise à améliorer la dynamique de parcours pour les travailleurs et renforce leurs droits et leur pouvoir d'agir. Par ailleurs, il impose aux ESAT une ouverture sur l'environnement professionnel avec des obligations de conventionnement en direction des services pour l'emploi, des entreprises adaptées et du dispositif d'emploi accompagné. L'ESAT demeure un espace d'accompagnement où les souhaits et le rythme du travailleur sont respectés.



### Le déploiement de la communication

Les couleurs esatco Anjou se concrétisent au sein du pôle : **une signalétique adaptée** a été mise en place sur les différents sites avec notamment des totems et des panneaux indicateurs. Les filières professionnelles sont également mises à l'honneur avec une série de photographies affichées sur les murs des ESAT. Toujours dans un souci d'amélioration de la communication, les véhicules sont dorénavant floqués et par conséquent identifiables.

### Les projets architecturaux

La réhabilitation de l'ESAT de Saumur est en cours de réalisation. Ces aménagements vont améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement de façon significative. Les travaux devraient être réceptionnés avant la fin de l'année 2023.

Concernant l'ESAT l'Argerie au Louroux-Béconnais, le projet d'extension et de réhabilitation réclame un travail de réflexion supplémentaire compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment initial, proche de l'insalubrité. Une seconde version du projet est à l'étude.

2023 sera l'année des inaugurations pour les ESAT de Cholet et d'Avrillé. Ce dernier a d'ailleurs reçu **un prix d'architecture** remis par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Maine-et-Loire au mois de mars 2023.



### Les perspectives

L'année 2022 a été ponctuée de périodes difficiles sur le plan des ressources humaines, mais aussi d'expériences très riches du point de vue de l'accompagnement avec des résultats économiques probants... Cela étant, l'équipe de direction du pôle initie une réflexion afin de réduire notre dépendance professionnelle et économique tout en renforçant une diversité dans les tâches demandées pour répondre au potentiel du plus grand nombre. Ce travail est consécutif à un début d'année compliqué au sein des ESAT avec une sous-activité significative et une situation de fragilité pour l'ensemble des acteurs (encadrants et travailleurs). En effet, l'accompagnement en ESAT prend appui sur l'activité professionnelle : si celle-ci fait défaut, c'est la mission même de l'ESAT qui se retrouve en difficulté.

## B) HAS (Habitat Accompagnement et Soins)

[présenté par Jérôme Lusson - Directeur de pôle et Marie Hélène Chautard - Administratrice déléguée de pôle]

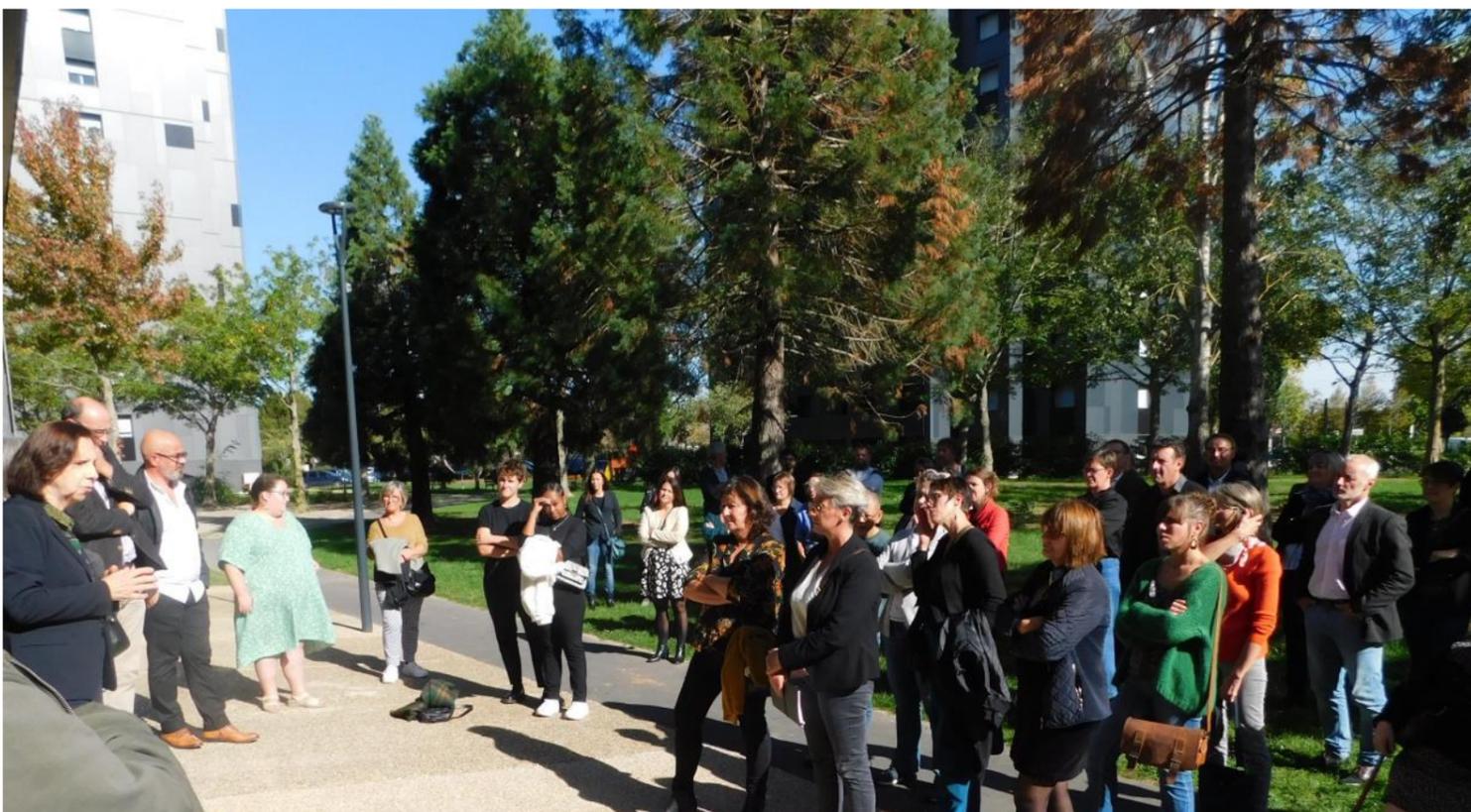
Composée de représentants des différents territoires, la commission habitat s'est réunie trois fois en 2022, avec comme nouveauté, la participation de représentants de personnes accompagnées dès la commission de juin 2022. Cette évolution s'inscrit dans l'orientation 5 du projet associatif qui vise à « **renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées en leur donnant une place dans la vie de l'Association** ». Quelques ajustements d'organisation sont à poursuivre afin de répondre à cet engagement.

Le travail en commun avec les équipes du pôle HAS a permis de poursuivre sa structuration en 3 territoires et le pilotage des projets de diversification de l'offre d'habitat.

Après 2020 et 2021, particulièrement impactées par la crise sanitaire, l'année 2022 aura été celle du « retour à la normale » avec une reprise des rencontres collectives et conviviales rythmant la vie des établissements et services. Les fêtes d'été, les marchés de printemps et de Noël ont ainsi retrouvé une place sur les calendriers.

### Quelques faits marquants de l'année 2022 :

- Réalisation d'une **étude projective 1-3-5 ans** sur le projet de vie des personnes accompagnées, sur le périmètre des établissements et services du pôle HAS, de 3 IME\* du pôle ISAS\* et des ESAT\* de l'Adapei 49. Ce recueil des besoins a servi de base aux réflexions sur l'évolution de l'offre à conduire sur les prochaines années.
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé La Longue Chauvière à Cholet a été retenu dans le dispositif « Défi éthique » piloté par l'**Espace de Réflexion Éthique des Pays de la Loire**. Ainsi, une formation sur la réflexion éthique a été réalisée auprès de l'ensemble des professionnels du territoire choletais, au-delà du périmètre de la Longue Chauvière, dans la perspective de construire un groupe de réflexion éthique sur le territoire choletais en 2023.
- Des travaux de modernisation et de réagencement du rez-de-chaussée du Foyer d'Hébergement Les Résidences à Cholet ont débuté à l'automne, avec une livraison espérée autour de l'été 2023.
- En octobre, l'**inauguration / porte ouverte du SAJE** (Service d'Accompagnement de Jour Externalisé) à Angers, avec la participation active des personnes accompagnées, a rencontré un vif succès et a permis de donner plus de visibilité à ce service qui prend peu à peu sa place dans le paysage médico-social du territoire angevin.



- Lancement du déploiement de l'**Équipe Mobile d'Appui et de Ressources en Santé (EMARS)** : sa mission est de répondre aux besoins en santé des personnes accueillies dans les établissements et services qui ne disposent pas de compétences spécifiques en matière de santé, afin de contribuer au maintien des personnes dans leur milieu de vie. Après un déploiement auprès des structures du pôle HAS, il est prévu dans un second temps d'élargir les interventions auprès des autres pôles de l'Adapei 49.
- Engagement dans la **Mesure 37 de la Stratégie autisme** qui porte sur le repérage des personnes adultes autistes non-diagnostiquées en établissements médico-sociaux, prévoyant une formation de 8 professionnels sur l'ensemble du pôle HAS.
- Le pôle HAS participe au réseau HAPA (Habitat Partagé et Accompagné), un réseau national de partage et de soutien aux porteurs de projet d'habitats inclusifs. Suite à un appel à projet, le pôle HAS a été retenu pour bénéficier d'un parcours d'accompagnement pour déployer de nouveaux habitats inclusifs.
- Dans le même temps, l'habitat inclusif **Les Pléiades** à Angers a connu un développement pour atteindre 10 logements en début d'année 2023. Du côté de **Saumur**, les 9 futurs locataires, qui pourraient emménager au dernier trimestre 2023, ont débuté un parcours de préparation avec des temps individuels et collectifs.



Résidence Les Pléiades  
Quartier de La Roseraie à Angers



L'habitat inclusif de Saumur  
La Croix Verte

- Sur le plan RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), le pôle HAS s'est engagé dans une **démarche de décarbonation** (diminution des émissions de dioxyde de carbone) accompagné par la MAPES\*. Le pôle HAS s'est également inscrit dans le **dispositif ETE** (Efficacité et Transition Énergétique) pour étudier la faisabilité d'investissement d'équipements afin de contribuer à la diminution des consommations d'énergie.

\*IME : Institut Médico-Éducatif

\*ISAS : Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins

\*ESAT : Établissements et Services d'Aide par le Travail

\*MAPES : Mission d'Appui à la Performance des Établissements et Services sanitaires et médico-sociaux de la région Pays de la Loire

## C) ISAS (Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins)

[présenté par Sandra Girard - Directrice de pôle et Virginie Loiseau - Administratrice déléguée de pôle]

La commission enfance, composée d'une douzaine de parents, s'est réunie une seule fois sur l'année écoulée. Elle a travaillé sur l'actualisation du contrat de séjour dans les IME\*.

L'objectif est d'avoir une trame de contrat de séjour harmonisé entre les différents IME\* (par exemple, sur la partie Projet Personnalisé d'Accompagnement) tout en respectant les spécificités de chaque structure (avec ou sans internat, avec ou sans jeunes majeurs) et en y ajoutant des avenants éventuels. La commission a noté que le passage à la majorité est un moment charnière dans l'accompagnement du jeune et de sa famille.

Les responsables de la commission enfance ont changé en cours d'année. En octobre 2022, Virginie Loiseau a succédé à Jean-Yves Martin en tant qu'administratrice référente du pôle.

### Les moments forts de 2022 sur le pôle ISAS :

- Mise en œuvre du **Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Elèves (DASE)**. Le DASE a pour mission de soutenir l'inclusion scolaire et d'apporter des moyens spécifiques, d'intervenir en amont des ruptures de scolarisation, d'associer l'école à l'accompagnement médico-social de l'élève, de proposer des interventions directes et de permettre une coopération effective des acteurs de l'Éducation Nationale et du médico-social.
- Création d'une **Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux (EAAF)**. L'EAAF soutient et conseille les assistants familiaux du département sur les besoins singuliers du jeune en situation de handicap, placé par la Protection de l'Enfance. Elle contribue à l'évaluation des besoins spécifiques du jeune avec une attention toute particulière portée sur les troubles et leur expression.
- Sur **Bagneux** : mise en place de **l'atelier structuré** et de **la salle dédiée « La Bougeotte »** pour répondre à l'augmentation de l'accueil d'enfants présentant de multiples handicaps.



- A **Baugé et Segré**, le déploiement des **Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)** a permis un soutien à destination des professionnels de l'Education Nationale pour renforcer l'école inclusive en collèges.
- Sur le **territoire choletais** :
  - **une deuxième classe externalisée** a vu le jour à l'école Turpault pour le plus grand bonheur des enfants.
  - **le site du Planty** a également ouvert ses portes en septembre permettant aux jeunes de plus de 18 ans, ayant une orientation Foyer de vie, Centre d'Activité de jour ou Foyer d'Accueil Médicalisé, d'être accueillis sur un lieu proche de toutes commodités.
- Enfin sur **les Ponts-de-Cé**, la mise en place d'une réorganisation pensée **en dispositif** a fait l'objet de tout un travail de l'ensemble des équipes.



## D) EA (Entreprises Adaptées)

[présenté par Frédéric Bourdy - Directeur de pôle - et Jacky Onillon - Administrateur délégué de pôle]

En 2022, plusieurs réunions d'échanges entre le directeur de pôle et l'administrateur délégué ont eu lieu. Par ailleurs, la commission EA recherche à étoffer le groupe par l'accueil de nouvelles personnes intéressées par la participation à la réflexion sur l'accompagnement des travailleurs. L'ensemble des projets évoqués permet de s'assurer de la bonne adéquation entre les attentes des travailleurs, des salariés et des pouvoirs publics dans le cadre de notre projet associatif.

### Sur le plan économique

Après une année 2020 impactée par la période COVID-19, et une année 2021 où le pôle EA a connu une très forte activité en lien avec la reprise économique nationale, 2022 s'est poursuivie dans la même lignée de croissance avec +3.9 % de chiffre d'affaires brut. Il faut noter des croissances plus marquées sur certains domaines d'activités, et sur d'autres, des baisses d'activité (bois, câblage électrique, informatique...) liées au phénomène de baisse de consommation clients (période inflationniste) ou de délocalisations en Asie.

L'EA de Cholet (+8.2%), l'EA de La Pommeraye (+8.9%) et l'EA de Verrières-en-Anjou (+9.5% - pour rappel : reprise de l'EA en 2021) sont les bénéficiaires de ces évolutions, alors que pour l'EA d'Avrillé, les secteurs câblage et bois sont en baisse.

Les filières espaces verts et blanchisserie (Avrillé, La Pommeraye et Verrières) ont connu en 2022 une forte croissance d'activité avec l'intégration de nouveaux marchés.

Conformément aux années précédentes et depuis l'enjeu de transformation en 2013, le niveau d'activités entre la prestation de services et la sous-traitance industrielle reste bien équilibré.

Cette croissance a nécessité l'implication de tous les salariés et également l'adaptation des moyens techniques et humains, en apportant des diversifications dans les activités.

### Sur le plan Ressources Humaines (RH) et Accompagnement Social et Professionnel

En 2022, 20 postes ont été transformés en CDI\* dont 13 personnes avec une RQTH\*. Le pôle EA a fait appel à 62 CDD\* dont 39 personnes avec une RQTH\*, et compte aujourd'hui **292 salariés dont 233 personnes en situation de handicap**.

Une chargée d'accompagnement social et professionnel a été recrutée sur le territoire choletais et sur celui des Mauges. Elle est venue renforcer le service RH, dans le cadre de l'accueil de stagiaires, l'accompagnement des salariés et fait le lien avec les réseaux familles, institutions, Service Public à l'Emploi...

Des temps de rencontres ont été initiés avec les familles et les équipes d'éducateurs d'IME\*, ainsi qu'avec les Missions Locales, pour présenter l'Entreprise Adaptée et ses missions.

### Sur le plan communication

Après l'année 2021 qui a vu la mise en place du site Internet et de la nouvelle signalétique Odéa, 2022 a été consacrée à la mise en place des réseaux sociaux dans un but de développement commercial et d'une meilleure communication interne et externe (LinkedIn, Facebook, Instagram).



\*CDI : Contrat à Durée Indéterminée

\*RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

\*CDD : Contrat à Durée Déterminée

\*IME : Institut Médico-Éducatif

## E) Sport, Loisirs et Vacances adaptés (Esca'I) et le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49 (PARH)

[présenté par Virginie Olivier - Directrice de pôle et Serge Lépicié - Administrateur délégué de pôle]

La crise sanitaire, qui a bouleversé le secteur en 2020 et 2021, a continué d'impacter certaines activités du Pôle Sports, Loisirs et Vacances adaptés en 2022. Pour le club sportif, les séances sportives attirent moins depuis la COVID-19. Les sportifs recherchent davantage de sport collectif qu'individuel. Une réflexion a débuté fin 2022 afin de relancer une dynamique pour la rentrée 2022-2023.



Quant à l'activité **BaskIN\***, discipline sportive 100% inclusive, elle a « le vent en poupe » avec des compétitions, des démonstrations, des sollicitations de partenaires de plus en plus nombreuses. Après Angers, une section a vu le jour à Saumur en septembre 2022.

2022 a encore été une année difficile pour le recrutement d'animateurs ; cette problématique a d'ailleurs menacé la tenue de certaines activités de loisirs et des séjours de vacances. La demande des usagers ne cesse d'augmenter, après deux ans pendant lesquels beaucoup n'ont pas pu partir en vacances. Mais rapidement, le pôle Esca'I a été confronté à une grosse difficulté à recruter des animateurs. Il a fallu relancer à plusieurs reprises et cela s'est avéré compliqué de constituer les équipes.

Les semaines où les escaliennes et escalien partent en séjour, c'est aussi à ce moment-là où les personnels peuvent poser des congés et où les familles peuvent souffler. Il est à espérer que les animateurs /accompagnateurs soient au rendez-vous en 2023 !

Le pôle Esca'I, également reconnu pour son expertise du handicap, déploie sur le territoire, le **SAPS Ball (Sport Adapté Pour Sensibiliser)**. Créé en 2015 par Esca'I, ce contenu de formation est issu d'un questionnement : comment faire vivre éthiquement la déficience intellectuelle et les troubles psychiques aux personnes valides? Unique en son genre, cet outil de sensibilisation par le sport est aujourd'hui proposé à de nombreux établissements de formation initiale et continue. De l'université au lycée, en passant par les communes, le SAPS Ball permet une sensibilisation par l'immersion.

**Le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap du Maine-et-Loire (PARH 49)** a développé son réseau partenarial au cours de l'année 2022, nécessaire à la mise en œuvre de toutes les actions. L'objectif étant d'agir en amont, de prévenir et de sensibiliser les professionnels pour former un carnet d'adresses afin d'orienter plus facilement les familles vers les professionnels concernés.

Les familles souhaitent davantage de liens entre les écoles, le médico-social et les loisirs de droit commun. Les collectivités se sentent légitimes dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Ils sont dans une démarche de société inclusive, via la sensibilisation de tous les agents de leur territoire.

Actuellement, le délai pour accompagner les familles et les professionnels par le PARH 49 a augmenté et est de deux mois.



### ACCOMPAGNER

Accompagnement des familles dans leurs recherches d'un mode de garde (crèche, assistant maternel...), dans l'accès aux loisirs (périscolaires/extrascolaires) ou dans des clubs sportifs du droit commun, pour leur enfant en situation de handicap (0 à 19 ans).



### METTRE À DISPOSITION

Mise à disposition d'outils pédagogiques gratuits pour les familles et les professionnels en libre accès sur le site internet du PARH 49.



### SENSIBILISER & FORMER

Formation et accompagnement des assistant·e·s maternel·le·s, des professionnel·le·s des structures d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs et de clubs sportifs dans leur démarche d'inclusion.

## F) FAP (Formation et Accompagnement Professionnel)

[présenté par Olivier Seguin - Directeur de pôle]

### La commission formation

Elle n'a pas pu se réunir en 2022. En revanche, une participation d'administrateurs à plusieurs temps de travail a eu lieu sur le premier semestre afin de coconstruire les portes ouvertes et de voter pour les nouveaux logos du pôle FAP.

### Le pôle Formation et Accompagnement Professionnel (FAP)



L'année 2022 a été marquée par **les portes ouvertes, les 30 ans d'Adapei Formation et les 10 ans du SESSAD\* APIC'S\*** qui ont eu lieu les 21-22-23 et 24 juin sur 4 sites (Saumur, Cholet, Avrillé et Angers). Ce furent des moments de partage forts et intenses entre tous : familles, usagers, professionnels, bénéficiaires, administrateurs, partenaires, financeurs... Les professionnels du pôle ont également pu travailler ensemble pour se retrouver concrètement autour de thématiques communes et pour donner du sens à leurs actions.

### L'Adapei Formation

Sur l'année 2022, **l'Adapei Formation a accompagné et formé près de 3 300 stagiaires**, travailleurs d'ESAT\* bénéficiaires et demandeurs d'emploi dont 80 % en situation de handicap. C'est une année difficile pour l'Adapei Formation en lien avec la reprise de l'emploi mais qui impacte fortement 5 des 12 dispositifs de formation et d'accompagnement. La perte de chiffre d'affaires, conjuguée à des difficultés de ressources humaines, n'ont pas permis un résultat positif. Ceci malgré un énorme investissement de chacun à son niveau et de toutes les équipes dans leurs missions.

### Un moment fort

L'obtention du nouveau marché régional « **Prépa clé Avenir** » avec l'élargissement du groupement de trois à sept organismes de formation.

### Le SESSAD APIC'S



L'année 2022 est une **année d'optimisation** :

- Les deux plateaux techniques en dehors des ESAT\*, un sur Avrillé et un sur Cholet.
- Le renforcement des équipes qui a permis l'élargissement de la réponse en offrant un nombre de places plus important : 40 places en 2022.
- Les anniversaires des 12 ans du SESSAD APIC'S\* et des 30 ans de l'Adapei Formation.
- Une forte participation aux portes ouvertes du Pôle Formation et Accompagnement Professionnel.



Les bénéficiaires de chaque site ont été impliqués à la fois dans :

- la création d'outils permettant la présentation, selon leur point de vue, de ce qui est travaillé au sein du SESSAD\* avec la mise en place d'ateliers de mise en situation qu'ils animaient eux-mêmes
- la préparation et le service de mise en bouche pour le public accueilli
- l'orientation et le guidage du public vers les différents lieux d'accueil, Là encore une fierté pour eux d'être partie prenante au déroulement de ces moments forts du pôle.

\*SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

\*APIC'S : Agir pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire

\*ESAT : Établissements et Services d'Aide par le Travail

## Le service insertion

Il vise à accompagner des travailleuses et des travailleurs d'ESAT\* et d'EA\* souhaitant se diriger vers un emploi en milieu ordinaire. La montée en charge est progressive : il y a actuellement **12 accompagnements avec comme objectif une vingtaine de travailleurs pour 1 job coach\***. La nouvelle réforme des ESAT\* place ce service en situation positive et opérationnelle immédiatement dans une convention d'appui entre l'ESAT\*, le travailleur et le service insertion. Les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) et périodes de mise à disposition jusqu'à une inclusion sont souhaitées de tous (usagers / entreprise) et encadrées afin de prévenir la rupture de parcours.



## L'Emploi Accompagné : DEAcc49



Le passage en plateforme départementale et le recrutement d'une responsable de service a permis aux **7 job coachs\* d'accompagner 130 bénéficiaires**. Le Dispositif d'Emploi Accompagné 49 (DEAcc49) a été reconnu comme efficient et pérenne. Nous avons poursuivi la demande de l'Agence Régionale de Santé d'élargir la plateforme 49 à tous les dispositifs et / ou service d'insertion, ESAT\*, etc... afin de mutualiser des moyens de former et d'informer. Cela permet de rassembler toutes les structures qui réalisent de l'emploi accompagné au niveau départemental.

\*SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

\*APIC'S : Agir pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire

\*ESAT : Établissements et Services d'Aide par le Travail

\*EA : Entreprise Adaptée

\*Job coach : Conseiller en Emploi Accompagné, spécialiste de l'accompagnement professionnel et extra-professionnel

## LES AUTRES ACTIVITÉS

### A) Le développement / la transformation de l'offre

#### L'accompagnement d'un groupe d'assistants familiaux

Le département de Maine-et-Loire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire ont lancé un appel à candidatures portant sur l'offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en situation de handicap. L'Adapei 49 s'est associée à l'EPMS (Établissement Public Médico-Social) de l'Anjou, l'Institut Innovation et Parcours et l'ASEA 49 (Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) pour constituer une Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux (EAAF). Cette équipe viendra en soutien aux 122 assistants familiaux réalisant un accueil permanent, avec prise en charge et accompagnement de situations complexes de jeunes à besoins spécifiques et singuliers générant un besoin d'aide humaine et / ou matériel pour les actes essentiels de la vie courante.

#### L'Aide à la Vie Partagée (AVP)

Le département de Maine-et-Loire s'est engagé dès 2019 dans le déploiement de l'habitat inclusif sur son territoire, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat plus inclusive et adaptée aux envies de chacun. En 2019-2020, deux projets de l'Adapei 49 ont reçu un avis favorable de l'ARS : **les Pléiades à Angers et la Croix Verte à Saumur.**

Afin de concrétiser ce projet, une Aide à la Vie Partagée (AVP) a été inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) en 2021. Le département de Maine-et-Loire s'est engagé à la mettre en œuvre dès le 1<sup>er</sup> avril 2022.

#### Le projet territorial inclusif choletais poursuit son cheminement

Ce projet qui regroupe les deux IME La Rivière et Bordage Fontaine, ainsi que le SESSAD\* de Cholet est désormais piloté par un directeur unique, Benoît Hérault. Une direction adjointe est en cours de recrutement.

Il a été décidé de réunir les deux IME\* sur le site de Bordage Fontaine, tout en décentralisant certains groupes de jeunes sur un ou des petits sites en lien avec les groupes scolaires ou en autonomie. Cela signifie la construction de nouveaux bâtiments sur la partie du site inoccupé (ancien terrain de football de l'IME Bordage). Cette solution facilitera les mutualisations, la mobilité des professionnels au sein du site, et le renforcement de la notion de parcours individualisé. L'internat de La Rivière aura à évoluer d'ici quelques années vers un lieu de répit en espérant le soutien des pouvoirs publics pour sa transformation.

#### L'évolution de l'autorisation de l'IME Europe aux Ponts-de-Cé

Le changement d'autorisation permet à cet établissement de diversifier ses accueils avec la possibilité d'accompagnements en milieu ordinaire de type SESSAD\*. C'est une version expérimentale des futurs DAME, Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif. Cela évitera aux familles de mettre en œuvre un nouveau dossier auprès de la MDA\* en cas d'évolution de l'accompagnement et de changement d'orientation.

Cette logique de dispositif sera ultérieurement étendue à l'ensemble des établissements et services pour enfants et adolescents.

\*IME : Institut Médico-Éducatif

\*SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

\*MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

## Le lancement d'un centre ressources « vie affective et sexuelle » régional



Ce centre ressource regroupe le planning familial, l'IREPS\* et des associations du champ médico-social dont l'Adapei 49.

Selon l'OMS\* : « **La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social associé à la sexualité. Elle ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie, de dysfonction ou d'infirmité. La santé sexuelle implique une attitude positive et respectueuse vis-à-vis de la sexualité et des relations sexuelles de même que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles satisfaisantes et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour que la santé sexuelle puisse être atteinte et maintenue, il est nécessaire que les droits sexuels de toutes les personnes soient respectés, protégés et qu'ils puissent être comblés.** »

Ce centre de ressources sera au service des personnes en situation de handicap et des professionnels. Il doit favoriser l'exercice d'une vie affective et sexuelle de toutes les personnes en situation de handicap qui le décident. C'est un axe important des pouvoirs publics dans le cadre de l'autodétermination.

## La vie des agences d'intérim

L'Adapei 49 est coopératrice et fondatrice avec d'autres associations de deux coopératives gestionnaires d'agences d'intérim comme cela avait déjà été annoncé lors de précédentes Assemblées générales.



L'une, ETTIC, est spécialisée dans le recrutement de personnels médico-sociaux. Malgré les difficultés de trouver des intérimaires, elle est victime de son succès et est en train d'essaimer dans d'autres régions. De nombreux employeurs de la région des Pays de Loire la rejoignent par ailleurs. Dans notre département, Handicap Anjou, l'ASEA (Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), l'ALAHMI font ou vont faire appel à ses services.



L'autre, UP' Interim, est spécialisée dans le recrutement de travailleurs en situation de handicap à la demande des entreprises dans de nombreux secteurs d'activités. Nous attendons sa pérennisation, cette création s'étant construite sur la base d'une expérimentation. Cette société d'intérim a montré toute sa pertinence au bénéfice de l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

## La Communauté 360

L'Adapei 49 a mis en place, avec d'autres associations depuis 2021, la Communauté 360 : il s'agit d'un dispositif de réponse et d'accompagnement ponctuel pour des personnes en situation de handicap sans solution, ou en grande difficulté à une étape de leur parcours.

Aujourd'hui, l'équipe est composée d'une coordinatrice, d'une assistante, de « facilitateurs » chargés d'aider à l'expression de la demande de la personne qui appelle, et de coordinateurs de parcours qui élaborent une réponse en collaboration avec les acteurs de droit commun ou spécialisés.

Vont s'y ajouter désormais des « pairs-aidants ». Ils pourront soutenir certains des appelants dans la première phase de contact.

Un comité stratégique regroupant les associations à l'initiative du projet, le conseil départemental, l'ARS\*, l'Éducation Nationale, Pôle emploi, des représentants d'usagers en assurent le pilotage.

\*IREPS : Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la Santé

\*OMS : Organisation Mondiale de la Santé

## B) La démarche qualité

En mai 2022, la Haute Autorité de Santé (HAS) a validé l'ensemble des outils de **la réforme du dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)** : référentiel d'évaluation de la qualité, manuel d'évaluation de la qualité et procédure d'évaluation.

La Haute Autorité de Santé souligne dans sa présentation que le référentiel a pour objectif de « *s'assurer qu'un accompagnement de qualité soit apporté à chaque personne avec une réponse adaptée à l'expression de ses souhaits, ses besoins et à ses projets* ». La publication du référentiel et de son manuel marque la fin de la distinction évaluation interne – évaluation externe, avec désormais une évaluation tous les 5 ans par un organisme tiers indépendant de la structure. La démarche qualité a été initiée par la loi du 2 janvier 2002 relative, entre autres, aux droits des usagers de l'action sociale et médico-sociale.

**Les évaluations externes des établissements et services auront lieu en 2024.** Un arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un arrêté du conseil départemental et un arrêté conjoint de ces deux instances de tarification et de contrôle ont défini le calendrier. Les membres des Conseils de la Vie Sociale (CVS), personnes accueillies et familles pourront être mises à contribution.

## C) Les partenariats

De nouveaux partenariats se sont développés au fil des dispositifs mis en œuvre.

Le maillage territorial et l'implantation de nos établissements et services sur les territoires, la mobilisation des cadres et des autres professionnels génèrent des collaborations de plus en plus nombreuses et une véritable reconnaissance de l'Adapei 49 sur le Maine-et-Loire et en région. Ces collaborations s'exercent au bénéfice des personnes accompagnées. Le déploiement de coordinateurs de parcours devrait encore accentuer cette tendance.

Les différents services qui sont mis en place renforcent les coopérations avec l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'emploi...

## D) L'actualité médico-sociale en 2022

Les établissements médico-sociaux continuent leur évolution en 2022 :

- L'Assemblée nationale a adopté **la loi différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale** qui porte notamment sur la gouvernance des ARS\* ou encore les compétences des conseils départementaux (dite loi 3DS).
- **La conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social** en février 2022 a mis en avant, au-delà des valorisations, les besoins de réponses pour pallier la perte d'attractivité, voire de sens des métiers. Elle est le résultat d'une très forte mobilisation des syndicats employeurs dont NEXEM, le syndicat auquel nous adhérons et que nous contribuons à animer sur le plan local.
- **La réforme des Conseils de la Vie Sociale (CVS)** : nouvelles modalités de fonctionnement, nouvelles missions et composition élargie ont été détaillées par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022. Ces évolutions renforcent le rôle des CVS dans la vie des établissements. Cette réforme fait suite aux constats de l'insuffisance de démocratie participative impliquant en particulier les personnes accueillies. Le législateur a souhaité renforcer ce que l'on appelle « le pouvoir d'agir » de ces dernières. Tous les CVS doivent s'emparer de cette dynamique.
- Après beaucoup d'attente, **le décret d'application du plan de transformation des ESAT\* a été publié le 13 décembre 2022.** Le texte précise les conditions de mise en œuvre d'une double activité en milieux ordinaire et protégé, les droits ouverts pour les travailleurs qui entrent en milieu ordinaire, les nouveaux droits sociaux individuels et collectifs ouverts aux travailleurs en milieu protégé. Enfin, le décret renforce et précise les différents droits sociaux individuels et collectifs des travailleurs handicapés en ESAT\*, par référence à l'ordre public social applicable à l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut.

\*ARS : Agence Régionale de Santé

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

**Plusieurs ESAT\* ont obtenu des aides du Fonds d'Accompagnement de la Transformation des ESAT (FATESAT).** Les établissements concernés pourront mener à bien l'adaptation de leurs activités et de leurs outils de production pour répondre à leur mission de contribuer à faire monter en compétences les travailleurs en situation de handicap qu'ils accompagnent. Ces investissements constitueront par ailleurs autant d'atouts supplémentaires pour leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés, et ainsi développer l'employabilité de leurs travailleurs dans la mesure où les activités professionnelles exercées en ESAT\* correspondront davantage aux compétences recherchées par les acteurs économiques du territoire.

## E) Les politiques locales et régionales

### Le Département de Maine-et-Loire adopte son nouveau schéma « autonomie »

Des échanges préparatoires et participatifs ainsi que la recherche d'apports de la part des acteurs ont contribué à alimenter les thématiques retenues par le conseil départemental. Parmi ces thématiques :

- L'accès aux droits
- La prévention de la perte d'autonomie
- Le soutien aux aidants
- Le logement : en établissements, à domicile, en accueil familial social, en habitats intermédiaires
- L'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

### L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire prépare son projet régional de santé actualisé

Après un ensemble de consultations, ce projet sera arrêté en fin d'année 2023. Il maintiendra le cap des années passées. Il est avéré que l'offre d'accompagnement en service est le secteur qui s'est le plus développé depuis 2018.

### Le Plan de Mobilisation (PLAM) a été lancé en 2022 autour de l'attractivité des métiers et des emplois dans le secteur du sanitaire et du médico-social

- **Attractivité des territoires** : favoriser l'attractivité des métiers et territoires valorisant les innovations, et des mesures d'accompagnement sur les nouvelles modalités de pratiques professionnelles
- **Offre de formation par la voie scolaire** : s'assurer de l'augmentation capacitaire et mise en place d'une étude permettant de comprendre les ruptures de parcours, adapter l'offre de formation
- **Offre de formation par la voie de l'alternance** : développer l'offre de formation en alternance pour répondre aux besoins des étudiants et employeurs
- **Offre de formation en milieu professionnel** : renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de stages.
- **Pratiques managériales** : accompagner les managers par des partages d'expérience, par des échanges entre pairs en vue d'adapter les pratiques. L'enjeu va être de répondre aux problématiques de l'isolement de certains directeurs et cadres, de prendre en compte l'évolution des attentes sociétales et celles des équipes, en termes de reconnaissance, d'évolution des organisations et d'équilibre renouvelé entre la vie professionnelle et la vie personnelle.
- **Qualité de vie au travail (QVT)** : l'enjeu est de promouvoir et de valoriser les différentes actions engagées au titre de la qualité de vie au travail tout en incitant à la mise en œuvre de mesures phares visant à intégrer l'approche QVT au sein des organisations de travail, et proposer des actions innovantes.

## F) La gestion des ressources humaines

### Les problématiques de recrutement

Le secteur sanitaire et médico-social subit de fortes tensions en matière de recrutement et une perte de vocation. Il en résulte une mobilisation de l'ensemble des acteurs, tant au niveau national qu'au niveau des territoires. De nombreuses expérimentations sont en œuvre afin de trouver des éléments de réponse.

Les salaires proposés à une majorité de salariés sont aujourd'hui très en deçà de ce qu'ils sont en droit d'attendre. L'inflation galopante, les débuts de carrières au SMIC, la désindexation des salaires sur les prix depuis de trop nombreuses années ont amené un décrochage de pouvoir d'achat et un questionnement sur le rapport salaires/missions.

Nous attendons depuis de nombreux mois l'extension du Ségur à l'ensemble des salariés administratifs, salariés des services communs et cadres de direction. Cette évolution salariale pour les « oubliés du Ségur » s'inscrit dans un environnement et une négociation complexes entre les syndicats employeurs (NEXEM entre autre), les organisations syndicales de salariés et les pouvoirs publics.

### La qualité de vie au travail (QVT)

L'Adapei 49 a mis en œuvre, dès le mois d'octobre 2021, un groupe de travail sur la qualité de vie et les conditions de travail. Ce groupe de travail, accompagné par une consultante prévention, a réalisé un diagnostic quantitatif de l'absentéisme complétée par une enquête qualitative sur les conditions de travail et de santé des salariés.

Suite à l'analyse des indicateurs et aux résultats de l'enquête, le groupe de travail paritaire (composé de 4 élus et 4 directeurs) a proposé le plan d'actions suivant organisé autour de 3 axes définis comme prioritaires :

- Fragilités (1<sup>er</sup> semestre 2023),
- Aidants (2<sup>ème</sup> semestre 2023),
- Stress au travail (1<sup>er</sup> semestre 2024).

Des ressources sur les thèmes abordés, des temps d'information collectifs ainsi que des ateliers sont proposés aux professionnels.

Impossible de ne pas citer également la mobilisation contre la réforme des retraites qui a mobilisé de nombreux salariés et impacté par ricochet nombre de nos établissements et services sur le premier semestre 2023.

### Les recrutements / mobilités des cadres

En 2022 / 2023, les cadres ci-après ont été recrutés :

- Jérôme CHAUVIN, directeur adjoint de l'ESAT\* d'Avrillé
- Xavier GONZALEZ, directeur adjoint de l'ESAT\* de Saumur
- Sabine DRILLEAU, cheffe de service sur le SESSAD\* et sur l'IME\* La Rivière (en CDD)
- Jennifer BOURRE-PICHON, directrice du territoire choletais (Foyers La Longue Chauvière et Les Résidences)
- Barbara GENDRY, cheffe de service à l'IME\* Clairval

Mobilités :

- Mickaël BEAUDUSSEAU, directeur développement et production esatco Anjou
- Sandra GIRARD, directrice du pôle Inclusion Scolarisation Accompagnement en Soins

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

\*SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

\*IME : Institut Médico-Éducatif

## Les accords d'entreprise ou Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) signés en 2022 / 2023

Les difficultés en lien d'une part avec les enjeux économiques, et d'autre part avec les difficultés d'attractivité du secteur, ont conduit principalement à la signature d'accords d'entreprise ou de décisions unilatérales de l'employeur sur le thème du pouvoir d'achat :

- Janvier 2022 : DUE prime exceptionnelle « PEPA – conditions de travail ».
- Mars 2022 : DUE prime exceptionnelle « PEPA – conditions de travail » pour les travailleurs en ESAT\*.
- Décembre 2022 : Accord d'entreprise sur une prime exceptionnelle « prime de partage de la valeur ajoutée ».
- Décembre 2022 : DUE sur la mise en œuvre des garanties prévoyance du pôle EA\*.
- Janvier 2023 : Accord d'entreprise sur l'augmentation des salaires de l'encadrement du pôle EA\*.
- Janvier 2023 : Accord d'entreprise sur l'augmentation de la valeur des chèques déjeuner en EA\*.
- Mars 2023 : DUE prime exceptionnelle cadre (hors Ségur).

Les autres accords signés en juin 2023 sont les suivants :

- Accord d'entreprise sur la communication syndicale.
- Accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion.
- Accord d'entreprise sur la mise à jour des garanties prévoyance du pôle médico-social cadres et non cadres.
- Accord d'entreprise sur l'intéressement du pôle EA\*.

## La formation professionnelle

Il s'agit d'accompagner les salariés à l'évolution des publics ainsi qu'aux nouveaux modes d'accompagnement à visée inclusive. Il est de la responsabilité de l'Adapei 49 de favoriser l'adaptation et la montée permanente en compétence des professionnels au regard de l'évolution de l'offre d'accueil.

Cela permet de démultiplier les moyens mis en œuvre et le nombre de salariés ayant accès au processus de développement de compétences. Cependant, le plan de développement des compétences n'a pas pu être mise en œuvre dans son intégralité du fait de la pénurie de professionnels dans le secteur qui occasionne des difficultés de remplacement.

En 2022, et dans la continuité de 2021, **environ 400 salariés de l'Adapei 49 ont pu se former (pour un total de 2 200 jours de formation)** sur des thématiques telles que : les dispositifs inclusifs et modes d'accueil et d'accompagnement, la gestion des situations problèmes et des parcours complexes, l'accompagnement des personnes ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et des personnes présentant des troubles psychiques, les compétences psychosociales et de l'autodétermination, la prévention et la promotion de la santé...

## Le climat social

L'Adapei 49 est très consciente et soucieuse des problématiques de revenus des salariés dans une période particulièrement inflationniste. Plusieurs accords d'entreprises ou décisions unilatérales de l'employeur ont eu pour objet de répondre partiellement à ces enjeux. Pour autant, le contexte actuel nécessite de rester proactif sur l'accompagnement des bas salaires.

Nous espérons encore l'extension du Ségur à tous les salariés avant la fin de l'année 2023.

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

\*EA : Entreprise Adaptée

# Rapport financier et de gestion 2022

## Etats de synthèse au 31 décembre 2022

### Les évolutions de l'année 2022

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite (ARS Pays de la Loire, Conseil Départemental du Maine-et-Loire et Adapei 49) a été signé le 12 juillet 2021.

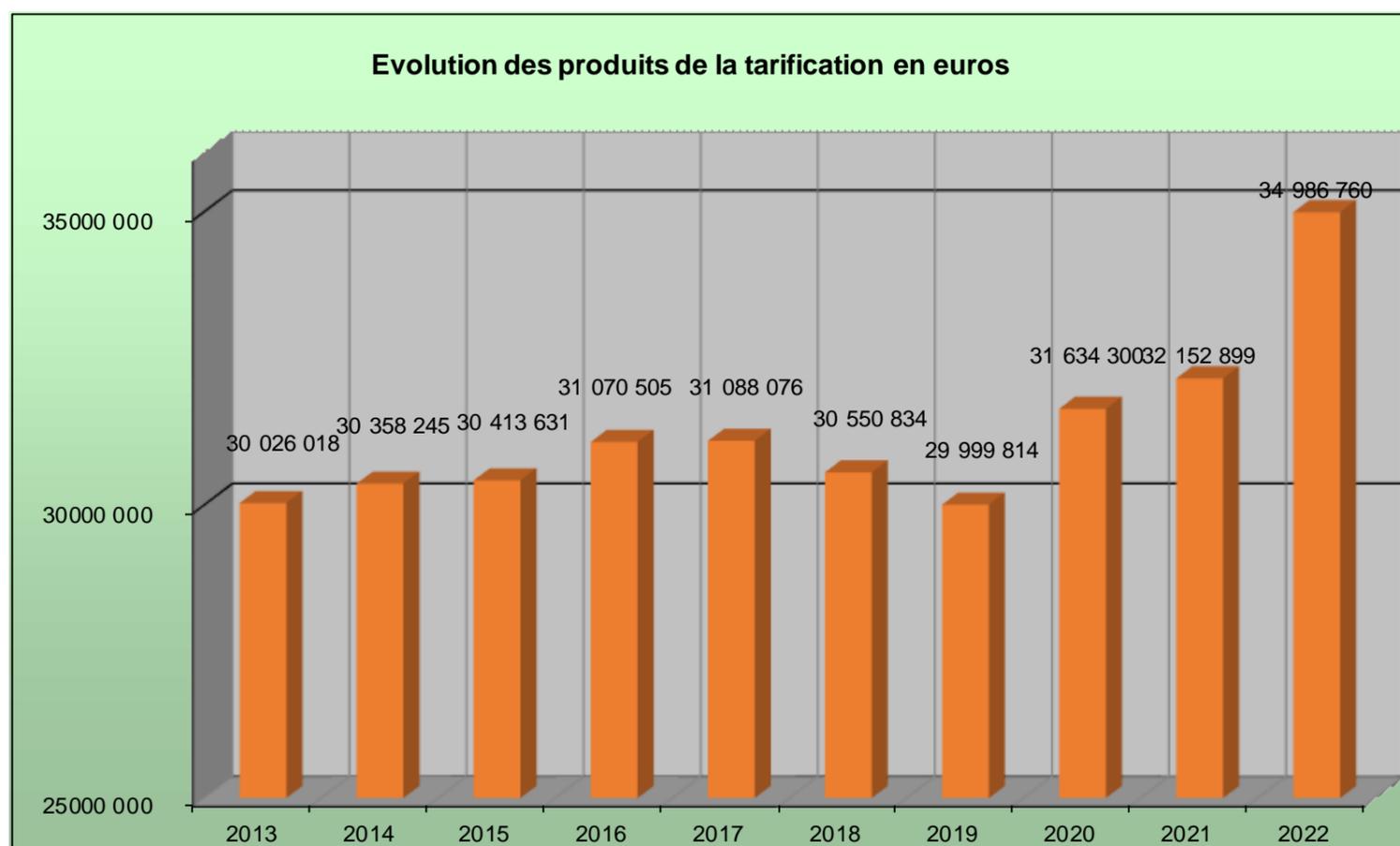
**Ce CPOM couvre l'ensemble des 28 établissements et services suivants : 6 IME, 5 SESSAD, 6 ESAT, 3 FH, 2 FV, 1 FAM et 1 SAMSAH, 3 SAVS et 1 service d'accompagnement de jour externalisé (SAJE ouvert au 1<sup>er</sup> juin 2021).** Il intègre également les activités d'Esca'l (hors centre de loisirs) et contient l'autorisation de frais de siège.

Le taux directeur appliqué en 2022 pour le CPOM Assurance Maladie (IME / SESSAD / FAM partie Soins / SAMSAH partie Soins et ESAT) s'élève à 2,35%.

Les crédits complémentaires de l'ARS liés au financement des revalorisations salariales ont représentés 80.8% des besoins et génèrent une insuffisance de 284 000 €.

En ce qui concerne les établissements financés par le département de Maine-et-Loire, les budgets 2022 ont été reconduits avec une hausse de 1% pour l'ensemble des établissements et services concernés (FV / FAM partie Hébergement / FH / SAVS / SAMSAH). Dans un contexte inflationniste, les crédits exceptionnels de 33 273 € n'ont pas couvert les hausses de charges subies (129 000 €).

Dans le même temps, la hausse de la valeur du point à 3.93 € (+ 2.88%) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 n'a pas été couverte par des crédits complémentaires du conseil départemental représentant une charge de 75 000 €.



Les produits de la tarification incluent les dotations globales IME / SESSAD / ESAT / FV / FAM / SAMSAH / FH / SAVS, les facturations de prix de journée aux départements hors Maine-et-Loire (usagers ne relevant pas du Maine-et-Loire), ainsi que les participations des usagers.

Ces produits ont augmenté de 2 833 860 € entre 2021 et 2022 comprenant le taux directeur (+ 631 000 €) et des mesures nouvelles Ségur-Laforcade et inflation (1 100 000 €).

La dotation ARS a été diminuée des prix de journée Creton antérieurs (2020, 2021) et d'une activité prévisionnelle Creton 2022, le tout représentant – 889 000 €.

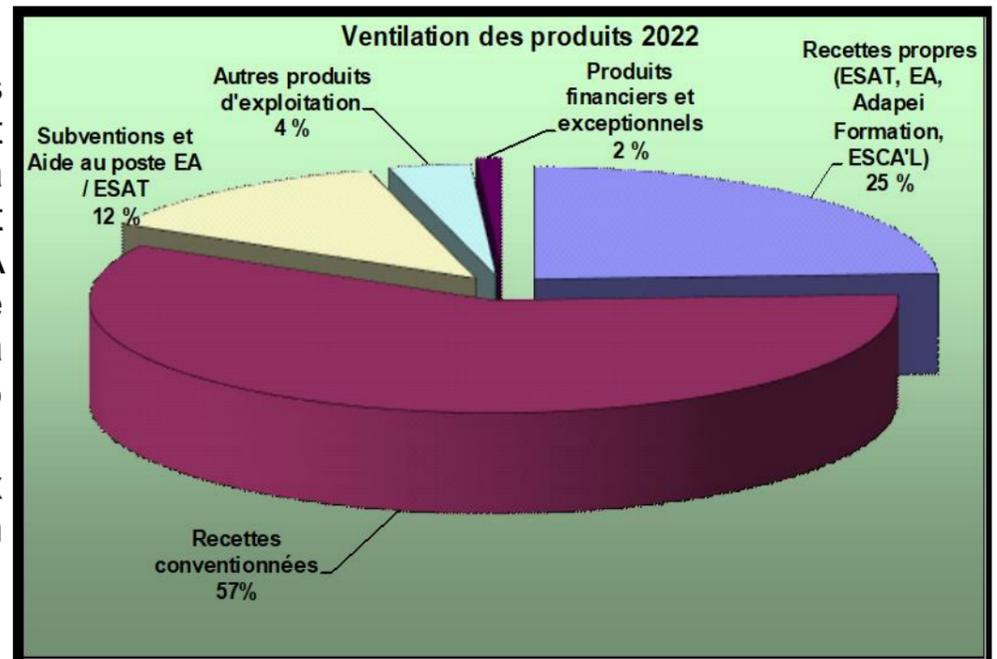
Le financement en année pleine des ouvertures 2021 impacte la dotation de + 878 000 €. Le développement de nouveaux dispositifs (EAAF, EMS) conduit à des crédits complémentaires pour 93 000 €.

Ces produits comprennent également des crédits non reconductibles (CNR et convention) pour 884 000€.

## Le compte de résultat

L'ensemble des produits s'élève à **59 438 154 € pour l'année 2022**, soit une hausse de 3 025 556 € par rapport à 2021 (+ 5,36%). Cette hausse se ventile de la façon suivante :

- + 2 833 860 € au titre des produits conventionnés de la tarification (cf page précédente),
- + 96 664 € au titre du chiffre d'affaires des secteurs en gestion propre, après retraitement du chiffre d'affaires interne, en lien avec la hausse de l'activité des ESAT (7% soit +167 000€ dont L'Argerie 87 000 €) et des EA (+ 0,72% soit + 75 000 €), avec la hausse de l'activité d'Esca'l (9% soit + 45 000 €) et la baisse de l'activité d'Adapei Formation (-12 % soit - 198 000 €),
- +718 983€ au titre des subventions et aides aux postes des EA et ESAT (revalorisation en lien avec celle du SMIC),
- -147 000€ de baisse de subvention FIR.

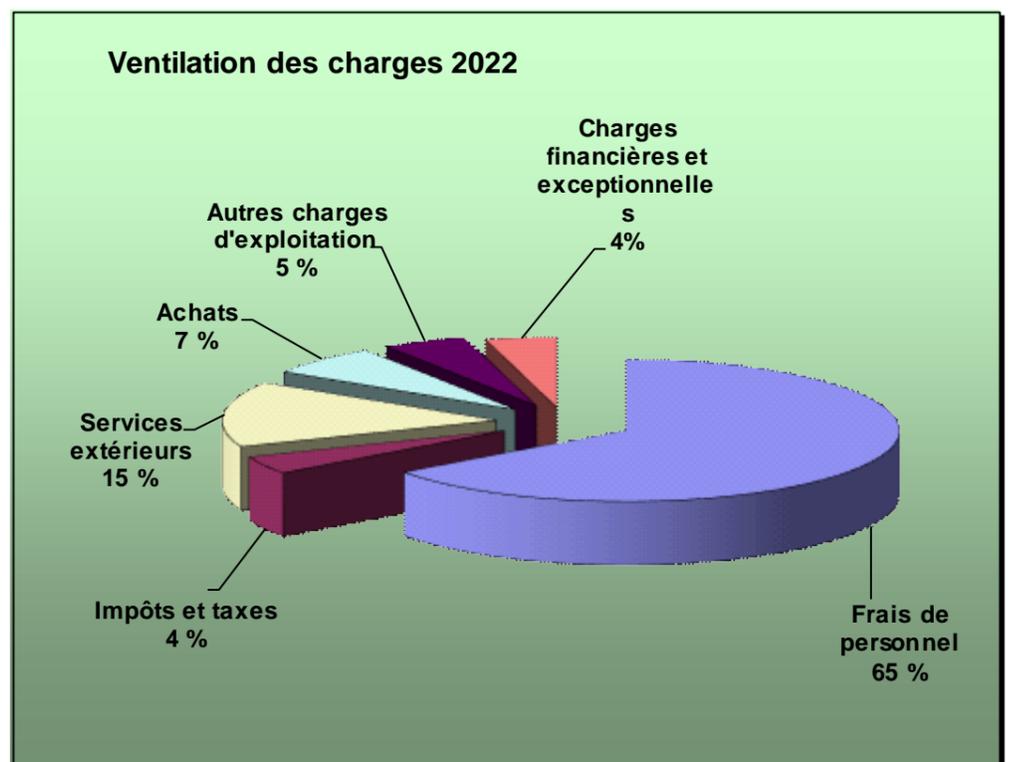


- - 441 086 € au titre des autres produits d'exploitation (- 407 000 € de baisse de reprise de provision re-traitée suite évolution des taux d'actualisation).
- - 188 588 € au titre des produits financiers et exceptionnels dont des produits de cession d'actif (- 222 000€).

L'ensemble des charges s'élève à **59 180 939 € au titre de 2022**, en hausse de 4 731 121 € par rapport à 2021 (+ 8.69%). Cette variation se ventile de la façon suivante :

- Des consommations de matières premières en augmentation de 11% soit + 249 349 €, essentiellement du fait de l'inflation qui a particulièrement touché certains secteurs (bois et composants électriques),
- Des achats non stockés et des services extérieurs en hausse de 6% soit + 700 750 € là aussi impactés par l'inflation notamment sur l'énergie (+ 28 % soit + 257 000€), les carburants (+ 24% soit + 75 283 €), les transports (+ 9% soit + 144 000 €), activité/séjours + 29 000 €, et la hausse des locations + 98 000 € (ESAT Cholet + 30 000 € suite travaux d'extension – ESAT L'Argerie + 24 000 € (année pleine en 2022)) et en sens inverse baisse de 33 000 € des coûts des modulaires de l'IME La Rivière.

- Une hausse des dépenses de personnel (charges sociales et fiscales incluses) de 10,54% soit + 3 666 596 € s'expliquant notamment par la revalorisation des salaires pratiquée dans les ESMS (impact chargé de + 1 471 572 €) ; les EA et les ESAT hors CC66 ont vu leur masse salariale progressé de 5.85 % (+ 720 987 €) en lien avec la hausse du SMIC en 2022 ; le reliquat d'impact (314 000 €) de la reprise de l'ESAT et SAVS L'Argerie).
- Les engagements sur fonds dédiés sont en diminution de - 230 468 €.
- Les autres charges d'exploitation sont en hausse de + 192 534 €.
- Une baisse des charges financières et exceptionnelles de - 54 452 €.



**Le résultat comptable de l'année 2022**, avant écritures de consolidation, réside en un **excédent de 205 375 €** et se décompose de la façon suivante :

- **Un déficit comptable de – 771 939 € au titre des établissements sous gestion contrôlée** se ventilant de la façon suivante :
  - ♦ - 622 286 € au titre des établissements du CPOM ARS (dont - 575 181 € au titre des recettes Amendement Creton 2020 et 2021 retraitées en consolidation),
  - ♦ + 4 638 € au titre du siège social,
  - ♦ - 113 370 € au titre des établissements financés par le département de Maine-et-Loire (dont un impact de – 38 045 € en lien avec les reprises d'excédents antérieurs),
  - ♦ - 40 921 € concernant Esca'l.
- **Un excédent de 977 314 € au titre des établissements en gestion propre et des instances associatives**, dont principalement les excédents en EA + 916 294 €, ESAT BAPC + 214 070 € et Adapei Formation – 185 438 €.

Après retraitements de consolidation impactant à la hausse le résultat pour 51 840 € (ajustement des provisions de congés payés, des valeurs mobilières de placement, des indemnités de départ à la retraite et des fonds dédiés), **le résultat consolidé de l'association réside en un excédent de 257 215 € au titre de 2022.**

## Le bilan

**Au 31 décembre 2022, le total du bilan s'élève à 50 368 450 €** contre 53 975 732 € au 31 décembre 2021. Les investissements réalisés ou mis en service durant l'année 2022 représentent 1 729 442 € et résident essentiellement en :

- du renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules pour 1 095 171 €,
- des travaux d'agencements divers de bâtiments à hauteur de 624 795 € dont les travaux de signalétiques extérieures des ESAT (123 519€),
- des biens financés par la taxe d'apprentissage pour 9 476€.

La ventilation synthétique du bilan ci-contre (montants arrondis et libellés en €) permet de mettre en évidence la trésorerie nette, qui est en augmentation de 589 000 €.

Les créances envers les clients du secteur ateliers s'élèvent à 2 421 695 € au 31 décembre 2022, avec un délai moyen de règlement d'environ 60 jours.

Les créances envers les organismes financeurs s'élèvent à 2 776 266 €, dont 323 568 € concernent les conseils départementaux, 342 382 € envers les clients d'Adapei Formation et 1 721 620 € au titre des aides aux postes 2022 non encore perçues au 31 décembre 2022.

Les dettes financières sont en baisse de 524 000 € par rapport au 31 décembre 2021 (aucun nouvel emprunt débloqué / remboursements des emprunts contractés antérieurement pour 524 000 €).

Valeur nette des immobilisations  17 057 000	<b>Fonds associatifs</b> 3 578 000
	<b>Réserve d'investissement</b> 4 629 000
	<b>Réserve de compensation</b> 3 148 000
	<b>Réserve de trésorerie</b> 712 000
	<b>Report à nouveau</b> 1 749 000
	<b>Subventions d'investiss.</b> 2 144 000
Actif circulant  11 279 000	<b>Résultat de l'exercice</b> 257 000
	<b>Provisions / fonds dédiés</b> 6 028 000
	<b>Trésorerie nette</b>  8 264 000
	<b>Dettes Financières</b> 5 226 000
	<b>Autres Dettes</b> 9 129 000
	<b>Page 27</b>

## Recherche et Développement

Il n'existe pas sur le plan économique d'activités ou d'investissements en recherche et développement.

L'association dispose cependant de différentes commissions chargées, entre autres, de faire émerger de nouvelles réponses aux besoins des usagers.

L'association répond aux appels à projet des pouvoirs publics qui entrent dans son domaine de compétences, ainsi qu'aux appels d'offres publics pour les EA, ESAT et Adapei Formation.

D'autre part, conformément à son objet (statuts), elle peut proposer aux financeurs, dans le cadre des procédures légales et contractuelles, des projets de création, d'extension ou de réorganisation d'établissements ou services susceptibles d'améliorer la qualité des services rendus aux enfants, adolescents et adultes handicapés sous réserve des nouvelles modalités d'appel à projet inscrites dans la loi « HPST » (Hôpital Patients Santé Territoires).

**Au cours de l'année 2022, de nouveaux dispositifs ont été déployés : l'Equipe d'Appui aux Assis-**

## Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels

Aucun changement dans les méthodes de présentation des comptes annuels n'est à noter au titre de l'exercice 2022.

## Evolutions prévisibles sur 2023 et autres points

Après la reprise de l'ESAT L'Argerie en juillet 2021, le projet de réhabilitation et d'extension du site sont toujours à l'étude. Ce projet, porté par la SCI Le Pigeonnier, avait reçu le soutien de l'ARS dans le cadre du PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) à hauteur de 578 000 €.

Un travail architectural se poursuit pour le site principal de l'EA Avrillé.

Dans le cadre du projet inclusif sur le territoire choletais, une réhabilitation va concerner l'IME La Rivière. Les études de faisabilité se poursuivent, ainsi qu'un programme d'investissement et de financement.

Les taux directeurs applicables en 2023 au titre des produits de la tarification s'élèvent à 2.53% pour les établissements sous CPOM ARS. Pour les établissements et services sous financement du conseil départemental, le taux d'évolution est de + 3.25%.

## Affectation des résultats de gestion propre

Nous vous proposons les affectations de résultats 2022 suivantes concernant les établissements dont la gestion n'est pas contrôlée.

<b>110000 Report à nouveau solde créditeur gestion propre</b>		
Entreprise Adaptée AVRILLE		779 862.76
Entreprise Adaptée LA POMMERAYE	40 985.61	
ESAT BAPC AVRILLE		83 431.91
ESAT BAPC CHOLET		53 818.44
ESAT BAPC SAUMUR		7 175.74
ESAT BAPC TRELAZE		74 503.73
ESAT BAPC ARGERIE	19 058.66	
DEACC		395.89
PARH	3 926.34	
HABITAT INCLUSIF		1 366.87
COMITES LOCAUX		4 165.52
<b>TOTAL</b>	<b>63 970.61</b>	<b>1 004 720.86</b>

<b>119000 Report à nouveau solde débiteur gestion propre</b>		
Entreprise Adaptée CHOLET		220 077.69
Entreprise Adaptée VERRIERES EN ANJOU	42 660.48	
ESAT BAPC LA POMMERAYE		15 246.08
ESAT BAPC ARGERIE	1 046.47	
ADAPEI FORMATION	185 438.04	
ASSOCIATION Adapei 49		30 384.63
<b>TOTAL</b>	<b>229 144.99</b>	<b>265 708.40</b>

**RESULTAT DE LA GESTION PROPRE**

**+ 977 313.66**

Nous vous proposons par ailleurs d'affecter l'impact des retraitements de consolidation comptabilisés en 2022, soit un produit de 51 840.32 €, au report à nouveau débiteur des comptes consolidés de l'association, dont le solde s'élèvera à 2 066 783.72 € après affectation.

## Bilan au 31 décembre 2022

### ACTIF

	au 31/12/2022		au 31/12/2021	
	Bruts	Amortissement	Net	Net
Immobilisations incorporelles	613 920	584 462	29 458	36 683
Immobilisations corporelles	44 634 186	28 693 340	15 940 846	16 246 721
Immobilisations financières	1 091 620	4 500	1 087 120	880 629
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 339 726</b>	<b>29 282 302</b>	<b>17 057 424</b>	<b>17 164 033</b>
Stocks et en-cours	944 693		944 693	781 257
Clients et comptes rattachés	5 921 714	179 888	5 741 826	6 803 373
Autres créances	4 215 810		4 215 810	3 948 307
Valeurs Mobilières de Placement	3 542 962	295 429	3 247 533	3 365 294
Disponibilités	18 784 544		18 784 544	21 658 935
Charges constatées d'avance	376 620		376 620	254 533
<b>ACTIF CIRCULANT et ASSIMILES</b>	<b>33 786 343</b>	<b>475 317</b>	<b>33 311 026</b>	<b>36 811 699</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>80 126 069</b>	<b>29757619</b>	<b>50 368 450</b>	<b>53 975 732</b>

### PASSIF

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
	Net	Net
Fonds associatifs	3 578 097	3 578 097
Réserves	8 488 905	8 319 002
Report à nouveau	1 748 572	- 44 306
Résultat de l'exercice	257 215	1 962 780
Subventions d'investissements	2 143 903	2 143 731
Provisions réglementées	276 981	276 981
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>16 493 673</b>	<b>16 236 285</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 889 285</b>	<b>2 778 575</b>
Fonds dédiés	2 861 510	3 213 541
Emprunts et dettes financières diverses	18 994 473	23 099 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 282 681	1 840 928
Dettes fiscales et sociales	6 625 125	6 586 443
Autres dettes	214 618	158 745
Produits constatés d'avance	7 085	61 325
<b>DETTES et ASSIMILES</b>	<b>30 985 492</b>	<b>34 960 872</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>50 368 450</b>	<b>53 975 732</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2022

### Produits

au 31/12/2022

au 31/12/2021

Production vendue	14 610 577	14 585 423
Produits de la tarification médico-sociale	34 630 565	31 854 668
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 089 431	7 410 970
Reprise sur amortissements et transferts de charges	265 616	699 140
Autres produits	38 655	47 600
Reprises fonds dédiés	972 413	613 165
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>58 607 257</b>	<b>55 210 966</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>82 950</b>	<b>141 562</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>517 958</b>	<b>1 060 070</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>59 438 154</b>	<b>56 412 598</b>

### Charges

au 31/12/2022

au 31/12/2021

Achats de matières et fournitures	2 379 130	2 128 266
Autres achats et charges externes	12 341 950	11 642 715
Impôts taxes et versements assimilés	2 308 099	2 101 287
Charges de personnel	38 452 735	34 786 139
Dotations aux amortissements	2 034 782	1 969 493
Dotations aux provisions	392 070	302 640
Autres charges	82 734	44 917
Dotations fonds dédiés	622 982	853 449
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>58 614 482</b>	<b>53 828 906</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>436 415</b>	<b>194 902</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>130 042</b>	<b>426 010</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59 180 939</b>	<b>54 449 818</b>

**Résultat net de l'exercice 2022 : + 257 215 €**

# Rapport d'orientations

**Ce rapport d'orientations, comme les rapports d'orientations précédents, s'appuie sur les grands axes du projet associatif 2019-2023.**

Nous sommes au terme du présent projet associatif, et devons cette année nous engager dans la formalisation du prochain projet pour la période 2024-2028. Il s'agira d'abord de faire le bilan du projet qui se termine.



## Nos orientations pour 2023

**Orientation 5 : « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées pour qu'elles soient force de proposition et actrices de leur parcours de vie »**

et

**Orientation 12 : « Élaborer des références associatives à l'appui des pratiques : réflexion éthique et instance dédiée, notes d'orientation »**

**Appréhender et partager les notions d'autodétermination, d'autonomie et de droits des personnes dans une reconnaissance claire ou clarifiée des responsabilités partagées des professionnels, des parents, des protecteurs légaux, des accompagnants et proches-aidants.**

Comment s'interrogent les pratiques, les choix en regard des valeurs associatives et des valeurs personnelles, entre des partenaires, et cela au sein de quelles instances ?

C'est un vaste sujet qui concerne :

- Le projet d'accompagnement personnalisé,
- Le rapport au travail,
- Les conditions de vie des personnes accompagnées, leur parcours, jusqu'à la prise en compte de leur (éventuel) mal-être psychique,
- L'accès à la santé au quotidien jusqu'à l'accès à la vie affective et sexuelle.

**Nous proposons d'ouvrir un espace d'échanges et de réflexions où nous nous reconnaitrions, personnes accompagnées, familles et professionnels, à nos places respectives, avec nos responsabilités propres, dans un dialogue confiant, sans peur et sans crainte dans l'objectif partagé de l'autonomie de tous, c'est-à-dire l'accès à une plus grande liberté.**

Des expériences de participation des personnes en situation de handicap adultes à des instances associatives (commissions des pôles HAS\* et ESAT\*) ont été engagées. Elles ont été confrontées à des difficultés d'organisation et de moyens d'accompagnement. Pour autant, **l'Adapei 49 est déterminée à réussir la mobilisation des personnes accueillies adultes pour participer et contribuer à la vie de l'association, à ses orientations et à ses décisions.**

Concernant le développement de l'autodétermination des personnes accueillies, **il est proposé de mobiliser un professionnel extérieur à l'association pour accompagner ce projet, et ainsi être le référent sur les questions d'autodétermination.**

**Orientation 7 : « Organiser une offre diversifiée, adaptée, souple, pour répondre aux besoins personnalisés sur les territoires »**

Cette orientation en lien avec la transition inclusive est déjà en œuvre pour les enfants, les adolescents et les adultes. Notre objectif est de la poursuivre, bien entendu, et l'étendre aux personnes en situation de handicap vieillissantes.

Notre offre, inscrite dans la continuité des parcours de vie, doit mieux prendre en considération le vieillissement des personnes en situation de handicap accompagnées dans nos établissements et dans nos services, leurs aspirations, leurs besoins spécifiques en termes de lieu et de qualité de vie, de bien-être, de soins.

\*HAS : Habitat Accompagnement et Soins

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

L'association est consciente de la nécessité d'anticiper sur les solutions d'accompagnement de demain au regard du vieillissement et de ses répercussions sur la santé et la dépendance des personnes en situation de handicap.

Nous disposons de données quantitatives internes à l'association établies par les pôles HAS\* et ESAT\* (nombre de personnes accompagnées âgées de plus de 45 ans, modes d'accompagnement, lieux de vie, etc...). Nous devons affiner l'identification des besoins à venir pour anticiper les réponses à apporter et construire les accompagnements et les services indispensables.

Par ailleurs, des liens sont d'ores et déjà noués avec des EHPAD\*, à Cholet, à Saumur par exemple mais cette réponse EHPAD ne peut être la seule. Il nous faut d'autres offres d'accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap vieillissantes.

Notre CPOM\* 2021- 2026 a inscrit des actions destinées aux personnes en situation de handicap vieillissantes. Certaines sont déjà engagées. Ainsi, au sein du pôle ESAT\*, dans le cadre du projet « Un avenir après le travail », des coordonnateurs de parcours ont suivi une formation pour être aussi « animateurs retraites ». Ils ont acquis des compétences pour accompagner les travailleurs en amont de leur cessation d'activité et les préparer à leur future situation de retraité. Au-delà du soutien dans les démarches administratives, l'accompagnement porte tout particulièrement sur la vie après le travail et les futures activités. Le CPOM\* inscrit Esca'l dans une dynamique de propositions d'activités sportives et culturelles ainsi que des temps de loisirs.

**Personnes en situation de handicap, familles, professionnels de l'Adapei 49 seront cette prochaine année mobilisés pour conduire la réflexion sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap vieillissantes, identifier leurs attentes et définir les moyens à engager pour y répondre.**

**Cette réflexion préparera une orientation à développer dans le prochain projet associatif.**

### **Orientation 8 : « Expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement »**

Les pouvoirs publics affirment leur volonté de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société. Cette orientation se traduit dans les textes réglementaires. L'Adapei 49 partage cette ambition et l'inscrit en permanence dans son action.

L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ne peut se faire que par la mobilisation et l'adhésion de tous les acteurs de la société. Cela passera par un accueil bienveillant de tous ; acteurs du privé et du public mais aussi par le développement des moyens d'accompagnement humains et financiers indispensables. L'Éducation Nationale est le premier acteur qui doit s'engager pour montrer les champs du possible et construire les conditions de cette inclusion.

Réussir l'inclusion, c'est offrir à chaque personne tout au long de son parcours de vie une possibilité d'accueil et d'accompagnement dans un environnement de droit commun en tenant compte de ses capacités et en s'assurant du bien-être de tous. **Ainsi notre mobilisation doit s'accentuer sur les accueils « petite enfance », l'école, les loisirs, le sport, le travail, l'hébergement et le temps après le travail. Nous devons poursuivre la recherche de solutions adaptées à chacun s'inscrivant en complément des accueils spécialisés dans nos établissements.**

Si la volonté d'actions et d'accueil peut offrir de belles perspectives à des personnes accompagnées par l'Adapei 49, nous sommes convaincus que pour de nombreuses personnes en situation de handicap **les solutions sont à rechercher dans la complémentarité des accueils entre le milieu « ordinaire » et nos accueils spécialisés.**

Réussir l'inclusion en milieu ordinaire nécessite de mettre en place des accompagnements personnalisés. Il s'agit de répondre aux besoins particuliers de chaque personne pour favoriser la réussite de leur parcours dans ce nouvel environnement.

\*HAS : Habitat Accompagnement et Soins

\*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

\*EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

\*CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Cependant, notre détermination se confronte à l'insuffisance de moyens, et donc de places en institutions et services pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Dans notre département, et plus généralement au sein de la région, de nombreuses familles sont sans solution pour leur enfant, pour leur adulte. Pour ces familles, les solutions de répit sont indispensables afin qu'elles puissent faire des pauses et se ressourcer. Mais cela en aucun cas ne peut compenser le manque de place.

**Dans notre mission d'accompagnement, nous devons mettre en avant ce besoin d'accès au répit pour les proches aidants et continuer à militer pour que l'État développe des réponses adaptées. Nous devons informer les personnes sur leurs droits et poursuivre nos relations avec les autres associations et les organismes publics.**

En complément des orientations à traiter, **une mise à jour des outils de la documentation associative devient nécessaire**. Cette révision de modernisation répond aux nouveaux enjeux qui nous préoccupent. Les documents concernés sont le projet associatif 2024 / 2028, les statuts, le règlement associatif, le règlement des CVS\* ainsi que les délégations de pouvoir. Ce travail de mise à jour sera élaboré et construit entre professionnels et administrateurs en tenant compte des préconisations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. **Cette modernisation, de nos documents, sera le socle préalable à la poursuite du bon fonctionnement de l'association.**

**Voilà les orientations prioritaires**, emblématiques de l'esprit dans lequel doivent travailler administrateurs et professionnels de l'Adapei 49 : des orientations inscrites dans notre projet associatif dont la mission est de fixer le cap que doit suivre l'Adapei 49 dans son fonctionnement et son développement.





# Adapei 49

## Coordonnées du siège social :

 126 Rue St Léonard - BP 71857 - 49018 Angers CEDEX 01

 02 41 68 98 50

 [contact@adapei49.asso.fr](mailto:contact@adapei49.asso.fr)

*Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux et suivez l'actualité de l'association sur notre site Internet !*



Association - Adapei 49



Adapei 49



Adapei 49



[adapei49.asso.fr](http://adapei49.asso.fr)